

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
28/04/2023

SÉANCE DU 15 MAI 2023

Date d'affichage :
22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

Mme CANAL Alexanne a donné procuration à Mme BLEICHER Mélanie
Mr TEREBUS Michel a donné procuration à Mr MICLO Guy

Madame Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 29

**Recrutement de deux
agents en contrat
P.E.C.**

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté n° 2018.03.26.001 de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Communes sont éligibles aux embauches en contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC),
- expose que ces contrats PEC sont centrés sur les publics éloignés du marché du travail au sens des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières d'accès à l'emploi
- expose que les conventions pour ce type de contrat peuvent varier de 9 à 12 mois, à raison de 26 heures hebdomadaires. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 55 % du montant brut du salaire.
- expose que la Commune est intéressée par le recrutement de deux dans le cadre de ces contrats « Parcours Emploi Compétences »

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de recruter deux personnes en contrat « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 12 mois, soit :
 - un agent du 15 mai 2023 au 14 mai 2024
 - un agent du 26 juin 2023 au 25 juin 2024.

- **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

